

**CHINE**

**Tandis que le cybermilitantisme se développe, les mesures de contrôle se durcissent**

Index AI : ASA 17/005/2004

ÉFAI

**Embargo : mercredi 28 janvier 2004  
(00 h 01 TU)**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

En Chine, depuis novembre 2002, le nombre de personnes placées en détention ou condamnées pour avoir exprimé leurs opinions en ligne ou téléchargé des informations depuis Internet s'est considérablement accru. Selon les données dont dispose Amnesty International, en janvier 2004, le total des personnes arrêtées ou incarcérées pour de telles activités s'élève à 54 – soit une augmentation de 60 p. cent par rapport aux chiffres de novembre 2002. En outre, on ignore combien de personnes sont maintenues en détention pour avoir diffusé sur Internet des informations concernant la propagation du SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère ou pneumonie atypique).

« Nous considérons toutes ces personnes comme des prisonniers d'opinion et demandons une nouvelle fois aux autorités chinoises de les libérer immédiatement et sans condition », a déclaré Amnesty International ce jour, mercredi 28 janvier 2004, alors qu'elle publie un nouveau rapport concernant le contrôle qu'exerce l'État sur Internet.

Au nombre des détenus figurent des étudiants, des opposants politiques, des adeptes du mouvement Fa Lun Gong, des ouvriers, des écrivains, des avocats, des enseignants, des fonctionnaires, d'anciens policiers, des ingénieurs et des hommes et femmes d'affaires. Ils sont accusés de diverses « infractions », notamment de signer des pétitions en ligne, d'appeler à la réforme et à l'élimination de la corruption, de préparer la création d'un parti prodémocratique, de propager des « rumeurs concernant le SRAS », de communiquer avec des groupes à l'étranger, de dénoncer la persécution du mouvement Fa Lun Gong et de solliciter un bilan de la répression de 1989 menée contre le mouvement en faveur de la démocratie. La plupart ont été inculpés de « subversion » ou « atteinte à la sécurité de l'État », chefs d'accusation ayant débouché

sur des peines d'emprisonnement allant de deux à douze ans.

La Chine passe pour s'être dotée du dispositif de censure d'Internet le plus poussé au monde. Au cours de l'année 2003, on a vu se confirmer la tendance consistant à attribuer des responsabilités accrues en matière de surveillance et de contrôle à diverses entreprises en Chine, telles que les cybercafés et les fournisseurs d'accès et de services.

Néanmoins, il semble que le cybermilitantisme se développe à mesure que les contrôles se renforcent. Au cours de l'année 2003, certains signes indiquaient que les utilisateurs d'Internet se montrent de plus en plus solidaires les uns envers les autres, notamment en exprimant leur soutien en ligne. Ces marques de solidarité se sont révélées dangereuses, débouchant sur la mise en détention d'un nombre croissant de personnes.

« Ceux qui se servent d'Internet pour faire campagne en faveur de réformes ayant trait aux droits humains ou pour évoquer les préoccupations relatives à la détention d'autres militants pacifiques sont à nos yeux des défenseurs des droits humains, a souligné Amnesty International. Au lieu de les envoyer derrière les barreaux, les autorités chinoises doivent soutenir et encourager leurs activités. »

Détenue récemment libérée, Liu Di, étudiante en psychologie à Pékin, utilisait le pseudonyme « souris en inox ». Elle a été maintenue en détention pendant plus d'une année sans être autorisée à entrer en contact avec sa famille, au motif qu'elle avait publié des messages sur un forum de discussion en ligne critiquant le gouvernement et demandant la libération d'un autre cybermilitant, Huang Qi. En raison de l'intérêt généralisé qu'a suscitée sa détention au sein de l'opinion publique, elle a été remise en liberté en novembre 2003. Les autorités ont plus tard annoncé qu'elle ne serait pas formellement inculpée. Près de 3 000 internautes, basés pour la plupart en Chine, avaient signé des pétitions en faveur de sa libération. Pas moins de cinq d'entre eux ont ensuite été arrêtés, dont quatre, Cai Lujun, Luo Changfu, Du Daobin et Kong Youping, seraient toujours détenus.

« Nous nous réjouissons de la libération de Liu Di, même si elle n'aurait jamais dû être incarcérée, a fait valoir Amnesty International. Interpeller des personnes ayant exprimé leur inquiétude quant à sa

*situation ne fait qu'aggraver cette violation des droits humains. »*

Dans son rapport, l'organisation de défense des droits humains fait également référence à plusieurs entreprises, telles que Cisco Systems, Microsoft, Nortel Networks Websense et Sun Microsystems, qui auraient fourni les technologies permettant aux autorités de censurer et de contrôler l'utilisation d'Internet en Chine. L'organisation déplore qu'en vendant cette technologie, elles n'aient pas accordé l'attention voulue aux conséquences de leurs investissements sur les droits humains.

*« Nous exhortons toutes les entreprises ayant livré ces technologies à mettre à profit leurs relations et leur influence sur les autorités chinoises, afin de mettre un terme à la restriction de la liberté d'expression et d'information sur Internet en Chine et d'engager les autorités à libérer toutes les personnes détenues au titre d'infractions liées à l'utilisation d'Internet, en violation de leurs droits fondamentaux. »*

#### **Complément d'information**

En 2003, l'accès à Internet s'est considérablement développé en Chine. Selon les chiffres officiels, de décembre 2002 à décembre 2003, le nombre d'internautes est passé de 59,1 à 79,5 millions, soit une hausse de 34,5 p. cent. En conséquence, les autorités ont dû faire face à des difficultés accrues dans leurs efforts visant à censurer et contrôler les activités en ligne des utilisateurs d'Internet.

Le rapport d'Amnesty International présente cinq cas d'appel concernant huit personnes, dont Huang Qi : cet ingénieur informatique de la province du Sichuan a été placé en détention le 3 juin 2000. Il avait créé son propre site Internet, sur lequel plusieurs dissidents chinois basés à l'étranger avaient publié des articles à la veille du 11<sup>e</sup> anniversaire de la répression des manifestations sur la place Tiananmen de 1989. Trois ans après son arrestation, il a été condamné au terme d'un procès inique à une peine d'emprisonnement de cinq ans. Il aurait été roué de coups par des gardiens de prison et son état de santé s'est dégradé. Il souffre régulièrement de maux de tête. Sa famille n'a été autorisée à lui rendre visite qu'une seule fois, en octobre 2003. ●

version intégrale en anglais du rapport sur la répression des internautes en Chine, intitulé *People's Republic of China: Controls tighten as Internet activism grows* (index AI ASA 17/001/2004), ainsi que d'autres rapports ayant trait à Internet et à la liberté d'expression en Chine publiés en novembre 2002 :

- *République populaire de Chine. Internet sous le contrôle de l'État* (index AI: ASA 17/007/2002) ;

- *République populaire de Chine. Internet sous le contrôle de l'État : Cas d'appel* (index AI: ASA 17/046/2002).

Vous pouvez également consulter le rapport sur la liberté d'expression et l'utilisation d'Internet au Viêt-Nam, intitulé *Viêt-Nam. Menaces sur la liberté d'expression au sein du cyberspace* (index AI: ASA 41/037/2003).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>

**Sur le site Internet d'Amnesty International, vous pouvez consulter la**